

# **Termes de référence pour le recrutement d'un(e) consultant(e) d'appui au renforcement des capacités de la Direction Nationale de la Solidarité et de la Protection Sociale**

## **Introduction**

La vision globale de l'Union des Comores telle définie dans le document de Politique Nationale de la Protection Sociale est de bâtir une « *Nation où chaque citoyen accède durablement à la satisfaction de ses besoins fondamentaux par le biais d'une protection sociale complète et inclusive* ». Pour œuvrer à l'atteinte de cette vision, cette politique a défini un ensemble de stratégies déclinées en interventions, dont (i) le Développement des programmes de filets sociaux de sécurité ayant démontré leur preuve d'efficacité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables ; (ii) l'Amélioration de l'accès aux services sociaux de base par le biais de Programmes ciblés ; ainsi que (iii) le Renforcement du cadre de coordination, de gestion et de Suivi-Evaluation de la protection sociale aux Comores.

Ainsi, le développement de l'intervention sur le Renforcement du cadre de coordination, de gestion et de Suivi-Evaluation de la protection sociale aux Comores, a conduit le gouvernement à décréter au sein du ministère de la Santé , de la Solidarité , de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre, la Création , l'Organisation et le Fonctionnement d'un Registre Social Unique-(RSU) dédié à la gestion des données relatives aux ménages à faible revenu et les groupes vulnérables potentiellement éligibles aux différents programmes de la protection sociale et de lutte contre la pauvreté. Parallèlement, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement au premier rang la Banque Mondiale et l'Unicef, accompagnés par d'autres acteurs de la protection, un appui à la mise en œuvre des programmes d'assistance et d'aide aux groupes de la population vulnérable et des ménages pauvres, notamment les filets sociaux de sécurité, l'accompagnement et la réinsertion sociale et économique.

En cette année 2023, en réponse à la crise économique due à la guerre en Ukraine, le gouvernement comorien avec l'appui de la Banque mondiale a conçu et met en œuvre un nouveau projet de filets sociaux de sécurité résilients et réactifs aux chocs d'un montant de 30 Millions de dollars pour fournir des filets sociaux de sécurité afin de protéger le capital humain et renforcer la résilience de la population dans des zones sélectionnées.

Dans cette perspective, le Commissariat à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre doit disposer des compétences avérées afin de pouvoir assurer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la gestion de cet outil. C'est dans ce cadre que le Commissariat envisage d'engager les services d'une consultation en appui au renforcement des capacités des ressources humaines de la Direction Nationale de la Solidarité et de la Protection Sociale pour pouvoir disposer de toutes les compétences jugées nécessaires à la mise en place et à la gestion du Registre Social Unique en union des Comores

## **Appui du PFSS**

Depuis la mise en place du PFSS, l'UGP apporte un appui au niveau technique à la direction nationale de la solidarité et de la protection sociale afin de parvenir à avancer sur le processus de mise en place du registre Social unique. En ce qui concerne la mobilisation des acteurs, un appui a été apporté pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation, dans les trois îles, sur le

Registre Social Unique. Pour avancer dans la mise en place des outils, un consultant chargé d'élaborer un Arrêté-conjoint de mise en place de la structure de coordination et (ii) du Protocole entre les intervenants du Registre Social Unique de la Protection Sociale en Union des Comores a été recruté. Par ailleurs, un autre consultant en appui à la Direction de la Solidarité et de la Protection sociale a été recruté pour une période de 9 mois afin de faciliter l'opérationnalisation du Registre des bénéficiaires et produire les documents nécessaires.

Ainsi, afin de finaliser le processus sur l'opérationnalisation du RSU, le recrutement d'un consultant d'appui au renforcement de capacité de la Direction de la Solidarité et de la Protection Sociale est nécessaire.

**Objectif général :** Fournir un appui technique et accompagner le Commissariat à la Solidarité, à la Protection Sociale et à la Promotion du Genre à travers la direction nationale de la solidarité et de la protection sociale pour la mise en œuvre du processus de mise en place des grands chantiers du registre social unique

**Objectifs spécifiques :**

Le recrutement du consultant permettra d'atteindre les résultats des objectifs spécifiques suivants :

- Appuyer techniquement le suivi et la mise en œuvre de la feuille de route pour la mise en place du RSU.
- Faire une évaluation des ressources humaines et des ressources physiques et outils disponibles pour les perspectives de mise en place du Registre.
- Apporter des appuis à l'élaboration des outils nécessaires au suivi, supervision et coordination des programmes de protection sociale.
- Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du personnel du Commissariat.
- Donner des orientations techniques pour la mise en place des groupes thématiques suivants les types d'intervention en matière de protection sociale et des filets sociaux.
- Proposer des mécanismes et des outils de travail de suivi et d'évaluation des systèmes de protection sociale pour une meilleure coordination des acteurs et un meilleur suivi.

**Eléments de missions du consultant**

Le consultant d'appui au renforcement de capacité de la Direction de la solidarité travaillera sous la direction et la supervision du Directeur de la solidarité et de la Protection sociale.

- (i) Il (elle) sera chargé(e) de suivre le dossier de mise en place du Registre Social Unique. Il (elle) aura Comme mission principaux de:
- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route et identifier les éventuelles activités supplémentaires ;
  - Identifier, anticiper et analyser les éventuels facteurs de blocage de mise en œuvre de la feuille de route, et proposer les solutions y afférentes ;
  - Elaborer les termes de références et les notes techniques pour les activités de la feuille de route ;
  - Participer à la rédaction des documents techniques en relation avec le registre ;
  - Participer à la finalisation et l'opérationnalisation de l'**arrêté-conjoint** de mise en place de la structure de coordination et du protocole entre les intervenants ;

- Participer à l'élaboration des termes de références du personnel dédié au RSU suivant l'identification des besoins manifestés ;
- Appuyer la direction de la solidarité et de la protection sociale pour la gestion logistique de la mise en place du registre.

(ii) Mise à jour de la cartographie :

- Collecter les informations relatives aux partenaires et acteurs en vue de la mise à jour de la cartographie ;
- Effectuer la collecte des informations sur les acteurs pour le registre des bénéficiaires ;
- Mettre à jour le rapport sur la cartographie sur la base des informations collectées ;
- Rapport annuel sur la protection sociale (situation 2022 ou situation 2023 – selon les données).

(iii) Appui à la coordination et au renforcement du secteur de la protection sociale :

- Donner des orientations techniques pour la mise en place des groupes thématiques suivants les types d'intervention en matière de protection sociale et des filets sociaux.
- Proposer des mécanismes et des outils de suivi des programmes de protection sociale identifiés dans le cadre de la mise à jour de la cartographie pour une meilleure coordination des acteurs et un meilleur suivi.
- Feuille de route pour la mise à jour du cadre de protection sociale non contributive (politique nationale de protection sociale, stratégie nationale de protection sociale).

(iv) Renforcement global de la capacité de la Direction de la solidarité et de la protection sociale :

- Apporter des appuis à l'élaboration des outils nécessaires au suivi, supervision et coordination des programmes de protection sociale.
- Appuyer la direction de la solidarité et de la protection sociale pour la réalisation d'une évaluation des ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités du personnel du Commissariat.
- Elaborer les rapports et les comptes rendus pour les différentes réunions, ateliers ;
- Travailler en collaboration avec les différents acteurs, sous la supervision du Directeur Nationale de la Solidarité et de la Protection Sociale ;
- Participer à l'animation et la facilitation des différentes rencontres et séances d'échanges et de sensibilisation ;

### **Profil du consultant**

- Être diplômé(e) d'un Master I (minimum) en droit, économie, statistiques ; gestion de projet ; dans le domaine du travail social ou dans un domaine équivalent;
- Avoir au moins 4 ans d'expériences professionnelles dans des travaux et responsabilités dans une administration ou dans une unité de gestion de projets ;
- Disposer d'une bonne connaissance des questions relatives à la protection sociale, à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la promotion du genre ;
- Disposer d'une expérience avérée (prouvée par des attestations) dans la coordination de plusieurs parties prenantes

- Disposer d'une expérience avérée dans le développement de plan de travail, de cadre de suivi, de coordination et d'organisation de réunions de travail et de coordination ;
- Avoir des compétences avérées en matière de rédaction et d'expression en français.
- Avoir une excellente qualité interpersonnelle, humaine, morale et de communication orale et écrite, et de synthèse.

Au-delà de ces différents de ces critères, le consultant doit disposer des compétences techniques avérées et d'une expérience significative notamment dans le domaine de la protection sociale. Il doit également faire preuve de leadership et de capacités de communication et de mobilisation. Il doit être autonome mais disposer à travailler en équipe pour atteindre les résultats escomptés.

### **Livrables et termes de paiement**

Le paiement des honoraires sera effectué sur une base mensuelle. Le/La consultant/e soumettra à la direction un rapport mensuel avec les réalisations du mois et un rapport trimestriel pour chaque 15<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> mois. Le consultant présentera à l'avance un planning de travail qui sera approuvé par la direction nationale de la solidarité et de la protection sociale.

Voici la liste des livrables avec les dates indicatives qui seront confirmés ensemble entre les parties prenantes.

Livrable	Echéance	% Contrat
Rapport mensuel sur les réalisations selon le plan d'action. Les rapports mettront en évidence l'état d'avancement des activités et les progrès réalisés.	Tous les 15 de chaque mois suivant	Honoraire mensuelle après validation du livrable
Rapport trimestriel : état d'avancement, réalisations, problèmes rencontrés et solution proposée.	Tous les 15 de chaque 4 <sup>ème</sup> mois	
Rapport mensuel : présentant en particulier, approche méthodologique et planning des 12 mois de travail.	1 <sup>er</sup> mois	
Rapport de suivi sur le registre	2 <sup>ème</sup> mois	
Rapport mensuel + Méthodologie sur la collecte des informations sur les acteurs en vue de la mise à jour de la cartographie		
Rapport mensuel + Rapport sur la collecte des informations sur les acteurs en vue de la mise à jour de la cartographie	3 <sup>ème</sup> mois	
Rapport trimestriel	4 <sup>ème</sup> mois	

Rapport mensuel + Draft document sur la cartographie mis à jour	5 <sup>ème</sup> mois	
Rapport mensuel + Outils de suivi des programmes de protection sociale identifiés dans le cadre de la mise à jour de la cartographie	6 <sup>ème</sup> mois	
Rapport mensuel + Feuille de route pour la mise à jour du cadre de protection sociale	7 <sup>ème</sup> mois	
Rapport trimestriel	8 <sup>ème</sup> mois	
Rapport mensuel + Plan de renforcement de capacité du Commissariat et de la Direction de la solidarité	9 <sup>ème</sup> mois	
Rapport annuel sur la protection sociale	10 <sup>ème</sup> mois	
Rapport annuel	11 <sup>ème</sup> mois	
Rapport final	12 <sup>ème</sup> mois	

Une évaluation de performance après six mois de travail sera réalisée. Des indicateurs d'évaluation seront définis pendant les négociations.

Durée du contrat : 12 mois renouvelable après évaluation de performance.

- Une première évaluation sera faite 5 mois après le début du contrat.
- Une deuxième évaluation sera faite au plus tard 11 mois après le début du contrat.